

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE**

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2025

37 membres en exercice
17 présents – 8 pouvoirs – 25 votants
Convocation adressée et publiée le 08 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre 2025 à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Étaient présents :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Laetitia BOISSEAU Vice-présidente du Conseil départemental du Val d'Oise (95) - Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) – Emmanuelle de CREPY Adjointe au Maire de Versailles – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) – Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) –Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-José BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).- Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) – Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78).

Absents, excusés :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) - Sylvie BARBERI Adjointe au Maire de Cerny (91) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

**Délibération n° 2025-31 portant sur l'accord-cadre à bons de commande de titres-restaurant dématérialisés –
Appel d'offres ouvert : Autorisation donnée au président de signer et notifier le marché**

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 20 octobre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2025

Délibération 2025 – 31

Objet

Accord-cadre à bons de commande de titres-restaurant dématérialisés – Appel d'offres ouvert : Autorisation donnée au président de signer et notifier le marché

Le marché en cours s'achève le 31/12/2025 ; il avait été notifié le 08/12/2020 pour une durée de quatre années, mais a été prolongé par avenant fin 2024, pour une année supplémentaire (l'année 2025), durée jugée nécessaire pour que les agents encore détenteurs de titres papier s'habituent au changement : le nouveau marché portera uniquement sur des titres dématérialisés.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication (nationale et européenne) le 17/07/2025, prévoyant pour terme de la consultation, le 09/09/2025 à 12 heures.

Comme les précédents, sa durée est de douze mois, renouvelable trois fois.

Les titres ont une valeur faciale de 7,50 €, montant inchangé par rapport au marché en voie d'achèvement.

Les quantités minimales et maximales annuelles sont également inchangées par rapport aux précédents marchés, soit 30 000 titres par année au moins et 70 000 titres au plus par millésime.

Trois opérateurs économiques ont soumissionné : EDENRED (société sortante), dont le siège social se situe à Montrouge (92120), UP COOP (92230 Gennevilliers), et SWILE (34000 Montpellier).

La Commission d'appel d'offres, réunie ce 14/10/2025 a statué sur ces offres.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la Commande publique,
- Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres réunie ce 14/10/2025,
- Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer et notifier ce marché, qui doit entrer en vigueur le 01/01/2026,

- Vu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des votants,

- Autorise le président à signer et notifier un accord-cadre à bons de commande de titres-restaurant, d'une durée de douze mois, renouvelable trois fois, avec la société EDENRED, dont le siège social se situe à Montrouge (92120),
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux